



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9103
21 mars 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 20 MARS 1969, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE

Dans un télégramme daté du 8 mars de l'année en cours, Son Excellence
Monsieur Francisco Macías Nguema, président de la République de Guinée équatoriale,
déclare ce qui suit :

"Etat. Président République Guinée équatoriale à Monsieur Thomas M. Malango
Nations Unies

A dater du 5 mars de l'année en cours, je vous nomme représentant de la
République de Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies
et des autres organismes dont le siège est à New York (Etats-Unis). Je fais
part de votre nomination au Secrétaire général de l'Organisation des
Nations Unies. Considération distinguée.

Francisco Macías"

Je tiens à vous faire savoir que par un autre télégramme daté du samedi 8 mars,
adressé au Président de mon pays, compte tenu de la réalité historique que traverse
actuellement mon pays, j'ai accepté la charge et les responsabilités qui me sont
confiées auprès de la noble Organisation placée sous votre haute direction.

J'ai lu avec soin et attention tout ce qui émanait de l'Ambassadeur d'Espagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies, à savoir les documents suivants :
1) S/9035, du 28 février 1969; 2) S/9035/Add.1, du 1er mars 1969; 3) S/9036, du
1er mars 1969; 4) S/9036/Add.1, du 3 mars 1969; 5) S/9040, du 4 mars 1969. J'ai lu
également les articles publiés par la presse comme émanant des milieux
diplomatiques, ou plus exactement, des milieux diplomatiques espagnols. Mon
silence prolongé a pu être interprété de manière négative; cependant, la raison
en est évidente : j'attendais d'être désigné officiellement par mon gouvernement
et de pouvoir tenir des informations directes de mon Président. Dans un télégramme
daté du 3 mars que j'ai adressé au Président de la République de Guinée équatoriale,
je déclarais : "Prière envoyer d'urgence renseignements par télégramme sur la
situation actuelle dans le pays".

Le 10 mars, j'ai reçu du Président trois télégrammes dont l'un, celui qui nous intéresse ici, était ainsi conçu :

"Etat. Urgent. Président Guinée équatoriale à Monsieur Thomas M. Malango, représentant de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous expose ci-après la situation et les faits qui ont donné lieu au conflit actuel en Guinée équatoriale et que vous aurez à exposer objectivement devant tout organisme compétent. Au début du mois de février, le Vice-Président s'est rendu de Santa Isabel à Bata et a ordonné que soit amené le drapeau espagnol au numéro 6 où le Consul réside à Bata. A la mi-février, le Président a ordonné que le drapeau soit amené. Le Consul, dans une réponse personnelle adressée au Président, s'est refusé à le faire tant qu'il n'en aurait pas reçu l'ordre du généralissime Franco. Le 26 février, rentré de l'intérieur de la province à Bata, le Président est informé que, par ordre de l'Ambassadeur d'Espagne et du Consul, on avait interrompu le ravitaillement en carburant; que les forces espagnoles stationnées dans le territoire avaient été consignées dans leurs quartiers sur toute l'étendue du pays; que les forces espagnoles occupaient l'aéroport et les bureaux de poste et de télégraphe; que les forces espagnoles patrouillaient les villes principales; que le navire de guerre espagnol RFZE IPHCOB avait appareillé pour Bata avec des forces à bord; que les forces espagnoles stationnées dans le pays avaient distribué à la population espagnole résidant dans le pays plus de 4 000 armes de tout type, ainsi que des munitions. Le Gouvernement de la Guinée équatoriale a été très surpris de ces mesures, qui n'avaient été précédées d'aucune provocation. Les forces espagnoles ont par la suite ouvert le feu sur la population civile guinéenne sans aucune défense. Les faits ont été portés à la connaissance du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité. Il a été demandé à l'Espagne de retirer immédiatement ses forces stationnées dans le pays. Il est demandé à l'ONU de dépêcher des forces de maintien de la paix. Considération distinguée.

Francisco Macías"

Je ne me permettrai pas de contredire les déclarations de l'Ambassadeur d'Espagne, et je ne doute pas un seul instant de l'honorabilité du peuple espagnol et de sa presse; je vous demande seulement de lire les déclarations du Président de la République de Guinée équatoriale et le texte du télégramme cité plus haut. S'il en ressort une vérité, c'est que les violences et les désordres qui se sont produits dans mon pays ont été provoqués par les troupes espagnoles. Ce sont elles

qui sont à l'origine des troubles. Par conséquent, conformément aux dispositions de l'Article 33 du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale et celui de l'Espagne doivent se mettre d'accord pour rétablir la paix et l'ordre compromis par les troupes espagnoles; en effet, le fait même de l'évacuation de la population civile espagnole est un exode qui est la conséquence des faits imputables aux troupes espagnoles; qui plus est, étant donné la situation coloniale du pays, dans lequel l'Espagne n'a pas investi les moindres capitaux, le départ de la population civile espagnole signifie l'annihilation économique. Qui paiera les salaires des milliers d'ouvriers demeurés sans travail? Il n'est pas juste que le représentant de l'Espagne, quand il évoque des notions humanitaires, considère uniquement le cas de la population espagnole.

S'il est vrai qu'il existe des accords, la disposition fondamentale qu'ils contiennent est celle qui concerne la non-intervention des troupes espagnoles sauf à la demande du Gouvernement de la République. Or, les choses ne se sont pas passées ainsi. Les troupes espagnoles ont provoqué et causé les désordres à Santa Isabel et à Bata et les Espagnols entendent maintenant s'en laver les mains et s'est pourquoi mon gouvernement a demandé à plusieurs reprises l'envoi de forces de maintien de la paix de l'ONU. Bien plus, mon gouvernement, après avoir analysé la situation, accuse expressément les forces espagnoles d'un acte d'agression contre la paix, la souveraineté et l'intégrité du peuple de la Guinée équatoriale.

Au nom de mon gouvernement, je tiens à appeler l'attention sur le fait que le représentant de l'Espagne a déformé le sens des incidents qui se sont produits lorsque, dans la lettre datée du 14 mars qu'il vous a adressée, il les a qualifiés de : "problèmes intérieurs". Après une agression commise contre un peuple sans aucune défense l'Espagne a montré, par l'exode qui a eu lieu, qu'elle n'a pas le sens de ses responsabilités. Les incidents, je le répète, ont commencé le 26 février à Bata, capitale de la province du Rio Muni, et ils en ont pour cause les préjugés coloniaux d'éléments irresponsables des troupes espagnoles stationnées dans cette ville.

Je vous prie instamment de bien vouloir faire distribuer la présente lettre
comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent de la
République de Guinée équatoriale
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Thomas M. MALANGO
